



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **9**

TOTAL **45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> -	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> -
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint	M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire -
	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSZCZAK
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Philippe HEITZ	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
Mme Catherine WOLFF	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
Mme Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Guy ERNST, Maire représenté par son suppléant M. Jean-François SCHNEIDER

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. David PAULY, Cons. Mun de DORLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun. de DUTTLENHEIM

**OBJET : LOGEMENT – COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS – ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 8 RUE DES
SŒURS : REGULARISATIONS FONCIERES AVEC LA COMMUNE**

N° 23-91

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 04-85 du 29 septembre 2004 décidant d'acquérir l'ensemble immobilier sis 8 Rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS ;

CONSIDERANT cependant que les documents graphiques ne correspondent pas à la réalité de terrain, à savoir :

- d'une part, la cession foncière susvisée englobe une partie de la voirie communale,
- d'autre part, la propriété foncière empiète sur la parcelle cadastrée à SOULTZ-les BAINS, section 1, N° 296, appartenant à la Commune de SOULTZ-les BAINS ;

CONSIDERANT que la Commune envisage désormais de céder ledit bien ;

ESTIMANT opportun de procéder au préalable aux régularisations foncières idoines ;

VU le procès-verbal d'arpentage N° 506W établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre-Expert à MOLSHEIM, en date du 28 mars 2023, certifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 16 juin 2023 ;

CONSIDERANT les tractations menées en ce sens tendant à fixer le prix de la transaction foncière à l'euro symbolique, au regard de la nature et de l'usage des biens en question ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 7 septembre 2023 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de procéder aux régularisations foncières suivantes :

- A) CESSION FONCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE DE SOULTZ-LES BAINS
des parcelles tombant dans l'emprise foncière de la voirie communale, cadastrées comme suit :

Commune de SOULTZ-les-BAINS

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Contenance</u>
1	308/14	0,19 are
1	309/14	0,05 are
1	310/8	0,01 are
TOTAL		0,25 are

- B) CESSION FONCIERE DE LA COMMUNE DE SOULTZ-LES BAINS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la parcelle sur laquelle empiète la propriété foncière de la Communauté de Communes, cadastrée comme suit :

Commune de SOULTZ-les-BAINS

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Contenance</u>
1	306/106	0,06 are

précise

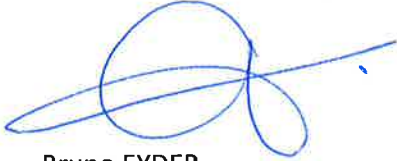
que ces cessions foncières sont respectivement consenties à l'€ symbolique,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte translatif de propriété y relatif.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Bruno EYDER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 22 septembre 2023
- publication sur le site internet le : 22 septembre 2023

Acte à classer**DE-23-91**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-22T10-58-22.00 (MI247667090)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230921-DE-23-91-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : LOGEMENT - COMMUNE DE SOULTZ-LES-BAINS - **CERTIFIÉ** IMMOBILIER
SIS 8 RUE DES SOEURS : REGULARISATIONS FONCIERES AVEC
LA COMMUNE **Certifié**
Date de décision : 21/09/2023 **Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. AcquisitionsIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [23-91 LOGEMENT SOULTZ LES
BAINS REGULARISATIONS
FONCIERES AVEC LA
COMMUNE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date **22/09/23** à **10:58**Date **22/09/23** à **10:58**Date **22/09/23** à **11:03**Par **SEGUIN Muriel**Par **SEGUIN Muriel**